

## Communiqué de l'Abbé Bruno Thevenin

Par un communiqué en date du 11 octobre 2024, Monseigneur **Jacques HABERT** (*photo*), évêque de BAYEUX et LISIEUX, a rendu publique la décision de son délégué (et non celle de l'Officialité de Paris) me déclarant coupable d'abus sur les personnes et de délits contre les sacrements de pénitence et de l'Eucharistie et me condamnant au renvoi de l'état clérical.

J'ai interjeté appel de cette décision.

En taisant ce fait qu'il n'ignore pas, Monseigneur HABERT a porté atteinte à la présomption d'innocence qu'il me doit.

Je conteste solennellement la réalité des accusations portées contre moi.

Je dénonce une procédure initiée à mon encontre exclusivement à charge.

Ainsi, dans le cadre de l'enquête préliminaire diligentée par Monseigneur HABERT, je n'ai même pas été entendu.

Dans le cadre de l'instruction diligentée par son délégué, le nom des témoins de l'accusation m'a été caché ; certains témoignages à charge ont été tronqués ; mon principal accusateur n'a pas été entendu ; Il m'a été refusé l'audition de certains de mes témoins à décharge ; la crédibilité de mes accusateurs n'a pas été vérifiée ; mon avocat n'a pas bénéficié du temps nécessaire à préparer ma défense, mon procès ayant été conduit avec une célérité inconnue jusqu'alors.

En outre, aux termes d'une motivation lapidaire, la sentence du délégué de Monseigneur HABERT fait silence des invraisemblances résultant de ces accusations : à titre d'exemple, on me reproche des faits qui se seraient déroulés à Caen à une époque où je n'y résidais plus et n'y avais plus aucun ministère depuis de nombreux mois. Le Procureur de la République, saisi d'une plainte pénale sur ces faits, n'y a d'ailleurs donné aucune suite.

Une autre accusation ne repose que sur les "visions" (sic) de la plaignante.

Je dénonce une violation flagrante des droits de la défense.

J'ai demandé à mon conseil de déposer une plainte à l'encontre des plaignants pour dénonciation calomnieuse.

Je constate par ailleurs douloureusement que depuis 2022, date de ma retraite, je rencontre l'hostilité constante de mon évêque.

Cette hostilité s'est manifestée notamment par des mesures vexatoires graves, telle qu'assignation à résidence, retrait de mes fonctions de conseiller spirituel de "MISSION THERESIENNE", œuvre dont je suis le fondateur, et interdiction de tout service pastoral.

Monseigneur HABERT ne m'en a jamais fait connaître les raisons en dépit de mon insistance : il n'a jamais daigné me recevoir ou répondre à mes demandes d'explications, manifestant étrangement l'attitude partenelle qu'un évêque doit avoir pour l'un de ses prêtres.

En rendant publique un jugement frappé d'appel, déchaînant ainsi des manifestations de haine sur les réseaux sociaux, l'évêque de BAYEUX et LISIEUX, sans crainte d'interférer sur cette procédure d'appel, marque une nouvelle fois l'hostilité inexplicable qu'il me porte.

Je pardonne à Monseigneur HABERT et son délégué d'avoir, dans l'exercice de leur charge, manqué gravement à l'impartialité qui devait les guider et je prie pour eux.

Je reste confiant dans la clairvoyance des juges d'appel.

Abbé Bruno THEVENIN

Le 15 octobre 2024